

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 5 Décembre

## FRANCE ET RUSSIE

Les pérégrinations de Guillaume II en Grèce, à Constantinople et en Italie, ont été pendant ces dernières semaines l'objet principal des discussions de la presse allemande.

Uniquement préoccupés de célébrer la gloire et le prestige de l'empire allemand et de son souverain, les journaux de Berlin nous avaient laissé tranquilles ; ils ne songeaient plus à injurier la France et à la présenter au monde comme le foyer des révolutions et une menace continuelle pour le maintien de la paix. Aujourd'hui que Guillaume est rentré dans ses foyers et que les derniers échos des fêtes données en son honneur à Athènes, à Constantinople et ailleurs se sont évanouis, les reptiles recommencent à diriger leurs regards de notre côté et à s'occuper de ce que nous disons et de ce que nous faisons. Hâtons-nous d'ajouter que ce qui les préoccupe le plus ce sont nos rapports avec la Russie. On sait que tous leurs efforts ont toujours eu pour but d'empêcher une alliance franco-russe. C'est dans cet espoir qu'ils ont dirigé contre nous, avec une ténacité toute tudesque, l'arme dangereuse de la calomnie.

Pendant de longues années, ces journaux, soudoyés par M. de Bismarck, ont représenté notre pays à l'empereur Alexandre comme le foyer du socialisme, de l'anarchisme, du nihilisme. Ils lui ont répété que nous étions une nation dégénérée, épuisée par tous les vices, incapables de nous relever, de faire acte viril, en un mot que nous étions fatalement destinés à disparaître de la carte d'Europe.

— Que faire, disaient-ils, avec une nation sans avenir ? Quelle alliance conclure avec un peuple qui n'a pas de lendemain ? Voilà ce qu'ils écrivaient de nous.

Et quand ils nous parlaient de la Russie, ils affectaient de nous la peindre sous les

aspects les plus tristes. A les en croire, ce vaste empire était encore plongé dans la barbarie. On ne pouvait guère compter sur lui, car s'il avait des soldats, il n'avait ni armements ni munitions et ses finances étaient dans un état déplorable.

Ces honnêtes teutons jouaient ainsi double jeu ; ils s'efforçaient d'empêcher tout rapprochement entre la France et la Russie, en répandant sur ces deux puissances amies les calomnies les plus odieuses.

Ils viennent de reprendre cette campagne avec une nouvelle ardeur haineuse et une égale mauvaise foi. Seulement ils ont changé de tactique. S'agit-il de présenter la France sous un jour odieux ? Vite, ces excellentes feuilles cherchent dans la presse et les ouvrages russes ce qui a pu s'écrire d'hostile contre notre pays et le publient avec empressement, en y ajoutant force commentaires.

S'agit-il de montrer la Russie sous l'aspect le plus propre à inspirer de l'éloignement ? Elles ouvrent aussitôt tel journal, tel volume français contenant sur les hommes et les choses de ce vaste empire des appréciations plus ou moins exactes, des jugements plus ou moins équitables et en détachent, pour remplir leurs colonnes, des passages au sens équivoque qu'elles arrangent à leur façon, avec une absence de scrupule qui facilite singulièrement leur tâche.

Un de nos confrères cite à ce propos un article de la *Gazette de Cologne* qui est un modèle du genre.

Un ex-lieutenant d'artillerie français ayant publié un livre dans lequel il a déclaré que « la triple alliance est irrésistible et qu'il est inutile pour notre pays de conclure une alliance avec la Russie » le journal bismarckien, non-seulement a fait l'éloge de l'ex-officier et de son livre, mais il a reproché à la presse française de se repaître d'illusions et de croire à la possibilité d'une alliance franco-russe.

Naturellement tous les reptiles ont fait chorus derrière la *Gazette de Cologne*,

mais ils ont renchéri en injuriant la France et la Russie.

Ces attaques envenimées et ces calomnies misérables sont estimées ce qu'elles valent à St-Petersbourg comme chez nous. On sait quel en est le but ; il est d'ailleurs trop visible pour qu'on ne le voit pas ; aussi le czar n'y attache pas plus d'importance que nous n'y en attachons nous-mêmes.

Les Allemands ont beau faire, ils n'empêcheront pas les deux grandes nations de s'estimer réciproquement et de resserrer les liens d'amitié qui les unissent, parce que cette amitié est fondée sur la communauté d'intérêts.

## INFORMATIONS

Le Sénat dans sa séance de mardi a adopté le projet de loi sur la détention préventive.

Ensuite M. Marcel Barthe, a déposé une proposition de loi ayant pour objet de rendre aux tribunaux correctionnels la connaissance des délits d'injures, d'outrage et de diffamations commis par la voie de la presse, contre le Président de la République, les membres des deux Chambres, les fonctionnaires publics, les dépositaires ou agents de l'autorité publique, ou toute personne chargée d'un service ou d'un mandat public.

A la Chambre la séance n'a commencé qu'à trois heures. Elle a été consacrée à la validation des pouvoirs.

M. Lachèse demande qu'on fixe la date de son interpellation sur l'annulation par le ministre de l'intérieur des crédits votés par le Conseil municipal de Paris en faveur des grévistes.

L'interpellation est renvoyée à un mois.

Les journaux du Tonkin, arrivés hier soir par le *Natal*, courrier de Chine, ne mentionnent aucun fait bien intéressant.

Au départ du courrier, le Doi Nan dont la capture et l'exécution ont été télégraphiquement annoncées, tenait toujours la campagne ; mais sa bande souffrant de la disette, des défections nombreuses se produisaient, et sa soumission sans condition était imminente.

Les nouvelles de Nam-Dinh et de Bac-Ninh sont excellentes.

Dans cette dernière province, la situation

Fribourg l'une après l'autre, séparément... Mais elles ne le sont pas pour faire face à cette garnison, à cette armée nous assaillant en même temps et nous foudroyant entre deux feux...

— Oh ! oh ! voilà qui est grave, monseigneur...

— Si grave, répartit dououreusement le maréchal, que, plutôt que de m'exposer à un échec probable et complet, je me demande si je ne vais pas me retirer de ces murailles maudites...

— Vous songeriez à lever le siège ?...

— Hélas !...

— Batta en retraite, vous, le vainqueur des Dunes, de Deinsse et de Kockberg !...

— Cela vaut toujours mieux que de rendre témoin de ma défaite cette ville qui a vu la victoire de Condé mon rival !...

— N'importe ! le coup serait désastreux, et pour le prestige de la France et pour la réputation de mon général !...

— Par la morbleu ! je ne le sais que trop !... Si j'avais réussi, mon nom restait inscrit au panthéon des grands capitaines... J'échoue, et les ministres, le roi lui-même vont me reprocher cruellement de n'avoir pas attendu leurs ordres, tandis que tout ce que j'ai d'ennemis à la cour va renchéir de sarcasmes et de huées pour conspuer l'esprit présomptueux et vain qui aura mérité la honte de sa chute...

— Mais n'est-il donc aucun moyen d'éviter cette véritable catastrophe ?...

— Il en est un, peut-être...

— Et lequel ?...

— Donner l'assaut demain matin...

s'améliore de jour en jour. L'impôt rente, régulièrement, et c'est la meilleure preuve des progrès de la pacification.

Le *Courrier d'Haiphong* annonce qu'on va augmenter l'effectif des milices et supprimer les postes militaires du Delta pour ne garder, avec deux ou trois garnisons importantes, que les postes militaires de frontières. Ces derniers sont rendus plus nombreux afin d'élargir le réseau de surveillance.

## ITALIE

La publication des projets budgétaires du gouvernement italien a produit une très mauvaise impression dans les cercles parlementaires.

Un grand nombre de députés sont véritablement alarmés au sujet de la situation financière, d'autant plus que le gouvernement n'annonce pas comment il entend combler le déficit du Trésor, qui dépasse 300 millions !

Beaucoup de députés désirent qu'une discussion financière très approfondie ait lieu au Parlement, afin de dégager leur responsabilité.

« Pour sortir des embarras actuels, a dit le député Imbriani, il faudrait réformer tout le système politique et économique. Le mauvais état des finances provient des armements démesurés, mais aussi du trop grand développement de la bureaucratie et de la mauvaise répartition de l'impôt. Ce dernier point mérite surtout d'attirer l'attention des pouvoirs publics. »

Dans les milieux politiques on commente vivement la démission de M. Baecarini, comme membre de la commission du budget. On croit qu'il a voulu reprendre sa liberté d'action, afin de pouvoir attaquer plus librement la politique financière du gouvernement.

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

### LA LOI MILITAIRE ET LES DISPENSES

CHAPITRE II. — Des dispenses résultant de l'engagement décennal dans l'enseignement.

(Suite.)

Art. 18. — Après avoir accompli son année de service militaire, le jeune homme qui a contracté l'engagement décennal au titre du ministère de l'instruction publique, du ministère de l'intérieur ou du ministère des affaires étrangères, doit exercer dans l'année qui suit son

— Mais rien n'est préparé pour un semblable effort : nos travaux ne sont pas avancés comme il faut...

— On les poussera cette nuit avec toute l'activité possible... Et puis, il n'y a pas d'autre parti à prendre... La *furie française*, comme ils disent en Italie, viendra peut-être à bout, dans son impétuosité prodigieuse, de ces remparts inabordable...

— Ce fut à mon tour de secouer la tête :

— Non, fis-je, je crois qu'elle s'y brisera...

— Oh !...

— Monsieur le maréchal, pensez aux sages conseils que vous nous donniez l'autre jour lorsque, dans un élan inconsidéré, nous ne parlions rien moins que de courir sus à ces mêmes remparts... Pensez que votre armée n'est ni assez forte, ni assez faible pour s'aventurer ainsi. Restez calme et patient comme un excellent général que vous êtes. Ne donnez pas trop vite le signal d'une attaque trop précipitée. Ne vous jetez pas, avant l'ordre de la nécessité, dans une entreprise hasardeuse... Qu'advierait-il en effet, si, après avoir perdu une partie de notre monde, nous étions finalement repoussés ?

— Hé ! jeune homme, s'exclama mon interlocuteur en arrachant deux ou trois poils de sa moustache grise, jeune homme qui faites si aisément la remoutrance à vos aînés et à vos supérieurs, croyez-vous que je n'aie pas songé à tout cela ?... Oui, ce que je tenterais là serait une folie mais une folie plus raisonnable, au demeurant, que d'attendre ici l'arrivée du prince Charles et de ses partisans !

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

### DEUXIÈME PARTIE

#### Le Mari de la Favorite

XIV

— Ce n'est pas là seulement ma volonté ; c'est mon devoir : aussi, mon prochain rapport au roi signalera-t-il tout ce dont l'armée est redevable à votre intelligence et à votre courage. Et comme je me préparais à me retirer, heureux de ces obligantes paroles : — Mais, a poursuivi le maréchal, je désire vous témoigner ma reconnaissance personnelle... Voyons, pas de fausse honte, ni de fausse modestie... En quoi puis-je vous être agréable ? — J'avais envie de lui demander à m'en aller... — Mais quoi ! nous n'avions pas encore eu raison de Fribourg. On allait seulement se battre pour tout de bon. Et puis, j'avais mon idée. — Sur la table de M. de Créqui, il y avait le fameux billet retiré par moi de la housse de l'Anglais. Vous savez : le billet adressé par le duc Charles au gouverneur de la place. — Mon général, ai-je repris, voulez-vous me

donner ce papier ? — Ce papier ? — Oui, mon général, et, avec lui, l'autorisation d'agir comme bon me semblera, pendant quarante-huit heures, en prenant avec moi le nombre d'hommes qui me conviendra, d'après mon initiative et sous ma responsabilité absolue ? — Le maréchal me regarda en face, et, me tutoyant, comme il lui arrive par intervalles : — Cadet, tu médites quelque chose ? — Peut-être bien, monseigneur. — Prends garde !... Il faut être prudent... Ne va pas compromettre nos affaires plus qu'elles ne le sont déjà... — Nos affaires sont donc compromises ? — L'illustre soldat secoua la tête : — Oui, je te comprends ; tu te dis que tu m'as averti des projets de M. de Lorraine, et qu'un homme averti en vaut deux, à ce que prétend le proverbe... Mais ici le proverbe se trompe : un homme, eût-il reçu tous les avertissements de la terre et du ciel, ne saurait valoir les sept à huit mille partisans avec lesquels le duc va se jeter sur nous... Sans compter toutes ces populations environnantes, qui, foncièrement allemandes, nous sont foncièrement hostiles, et tous ces soldats débandés, isolés, rôdeurs, qui vont former la boule de neige autour de son drapeau déployé... — Mais vous, n'avez-vous pas vos troupes ?... — Hé ! oui, j'ai des troupes : de braves troupes !... Et, certes, elles seraient suffisantes pour battre la petite armée du prince et la garnison de

année de service et jusqu'à l'expiration de cet engagement, l'un des emplois ou fonctions spécifiés respectivement aux paragraphes 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, et 3<sup>e</sup> de l'article 9. A partir de son entrée en fonctions, il en justifie chaque année, du 15 septembre au 15 octobre, par un certificat (modèle E) produit à l'autorité militaire et que délivrent : pour les membres de l'instruction publique, le recteur de l'Académie ; pour les institutions nationales des sourds-muets et des jeunes aveugles, le ministre de l'intérieur ; pour les écoles françaises d'Orient et d'Afrique, l'autorité consulaire du lieu où exerce l'intéressé. Dans ce dernier cas, le certificat est visé par le ministre des affaires étrangères.

Aucune portion de l'engagement décennal ne peut-être réalisé en congé, sauf pour cause de maladie dûment constatée par deux médecins, dont l'un désigné par l'autorité militaire. Les autres interruptions régulièrement autorisées ne comptent pas pour la réalisation de l'engagement décennal, sans que l'époque normale de l'accomplissement de cet engagement puisse être reculée de plus de trois années.

Art. II. — L'engagement décennal contracté au ministère de l'instruction publique peut-être réalisé.

Soit au titre de l'une des institutions nationales des sourds-muets ou des jeunes aveugles, s'il a été signé au titre de l'instruction publique et réciproquement :

Soit au titre des écoles françaises d'Orient et d'Afrique ;

Soit enfin comme instituteur, professeur ou maître répétiteur dans l'une des écoles préparant aux diplômes compris dans la nomenclature du paragraphe 2<sup>e</sup> de l'article 24 de la loi du 16 juillet 1889, et dans les écoles d'enseignement professionnel agricole visées par l'article 10 de la loi du 30 juillet 1875 ;

Sous la condition que la mutation ait été autorisée par le département ministériel auquel appartient l'engagement décennal et par celui qui le reçoit.

Le titulaire de l'engagement décennal qui passe d'un département ministériel à un autre doit notifier l'autorisation qu'il a obtenue au commandant du bureau de recrutement de la subdivision dans laquelle est situé le canton où il a participé au tirage au sort (modèle F.)

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 3 Décembre 1889.

Le Conseil municipal a tenu, mardi, une séance extraordinaire pour s'occuper de la question du Pont-Neuf. Tous les conseillers étaient présents à l'exception de MM. Relhié, Delport, Combarieu et Vincens.

Nos édiles, qui discutaient dans les commissions les projets qui leur étaient soumis, ne sont entrés en séance qu'à 9 heures 1/2. Malgré cette heure tardive, l'enceinte réservée au public était complètement envahie, principalement par des propriétaires du faubourg Cabessut et les propriétaires riverains du côté de la rue du Pont-Neuf.

M. le Maire ouvre la séance en exposant au Conseil les trois projets qui sont soumis à son approbation.

Le premier projet comprend la restauration du pont actuel, avec un mur de soutènement du côté de la rue du Pont-Neuf, qui atteindra une hauteur de 1 m. 72 cent. ou avec remblai, à la condition que les propriétaires riverains ne se

montrèrent pas trop exigeants. Avec ce projet le pont qui sera élargi, aura une rampe de 4 à 5 cent. par mètre et coûtera 130,000 francs, sans compter les indemnités dues aux propriétaires riverains. Du côté du faubourg Cabessut, les maisons de droite (où se trouve le bureau de tabac) seraient rasées et l'avenue ira aboutir de plein pied sur la place de l'église.

Le deuxième projet comprenait un pont métallique avec cages. Il était évalué à 223,000 fr.

Le troisième projet consistait dans la reconstruction du pont qui nécessiterait une dépense de 440,000 fr.

Mais M. le Maire a fait observer que le dernier projet n'était pas prêt à être exécuté par suite de la dépense qu'il entraînerait.

Le premier projet, mis au voix, est adopté par 15 conseillers. Ont voté contre : MM. Parazines, Delpech, Rouffy, Brunies et Lebœuf.

M. Mazières propose que séance, tenante, une Commission soit désignée pour s'entendre avec les propriétaires riverains pour l'indemnité qui pourrait leur être allouée par suite de l'établissement d'un remblai. Le Conseil choisit MM. Daynard, Besse, Lala, Bouyssou et Delfour.

Les dépenses seront supportées un tiers par la ville, un tiers par l'Etat et un tiers par le département. La ville a, en outre à sa charge, les indemnités à accorder aux propriétaires riverains si ces derniers acceptent un remblai. Dans le cas où les intéressés se montreraient trop exigeants, le projet voté par le Conseil prévoit la construction de murettes qui fermeraient la rue du Pont-Neuf aux voitures. Les piétons seuls y auraient accès par de petits escaliers, tout comme derrière la vierge du faubourg St-Georges.

Avant de lever la séance, le Conseil autorise M. le Maire à vendre à l'amiable la maison Labouyssette.

Incendie

Hier soir, un peu avant cinq heures, le tocsin se faisait entendre et mettait la ville en émoi. Un incendie venait d'éclater dans une maison portant le numéro 10 de la rue Bouscarrat, au moment où les habitants — lesquels ne sont guère que des habitantes — étaient à la campagne depuis le matin.

Pour porter les premiers secours, les voisins ont été obligés d'enfoncer à grand peine une lourde porte bardée de fer, ce qui a permis à l'incendie de faire de sérieux ravages pendant ce temps.

Les pompiers, en train de digérer leur dîner annuel de la Ste-Barbe, ont été obligés de quitter au galop leurs plaisirs et leurs habits de gala, pour voler au plus vite où le devoir les appelait. La troupe est aussi venue, ce qui fait qu'on a pu se rendre maître de l'incendie très rapidement et préserver les maisons voisines.

Les dégâts sont exclusivement matériels, et seuls les meubles de ces dames ont subi des avaries, le tout couvert par une assurance.

A sept heures et demie, tout était fini et les soldats sont remontés à la caserne, pendant que les pompiers remisaient leurs appareils, pour aller continuer la fête si fâcheusement interrompue.

Conseil de Préfecture

Nos deux compatriotes, M. Dalat, avocat au barreau de Cahors, et M. Delprat, licencié en droit, sont nommés conseillers de préfecture, le premier dans le département des Deux-Sèvres et l'autre dans le département de l'Aude.

Toutes nos félicitations.

Enseignement primaire

Par décision de M. l'Inspecteur d'Académie ont été nommés instituteurs stagiaires : M. Cassan Julien, du collège de Figeac (maître répétiteur), à Mayrinhae-Lentour.

M. Couderc Jean, de Pomarède, instituteur suppléant, à Frayssinet, canton de St-Germain.

Par décision de M. le Recteur de l'Académie de Toulouse, M. Blandin Augustin, instituteur stagiaire à Cazals, bachelier de l'enseignement secondaire spécial, a été nommé maître-répétiteur stagiaire au collège de Figeac, en remplacement de M. Cassan, appelé à d'autres fonctions.

Fonds de subvention

Le Journal officiel promulgue la loi établissant la répartition des fonds de subvention entre les départements.

Le département du Lot reçoit pour sa part 53,700 fr.

Nécrologie

Une dépêche de Rome annonce la mort, à Ravenne, de la princesse Louise Murat, fille du roi Joachim, et veuve depuis 1877 du comte Rasponi.

La princesse Murat était âgée de quatre-vingt-quatre ans.

Obligations à Lots de Panama

On nous informe que, le 15 décembre courant étant un dimanche, le prochain tirage des obligations à lots qui devait avoir ce jour-là, est reporté au lundi suivant. Il en sera ainsi toutes les fois que le jour du tirage sera un dimanche ou un jour férié.

La Ste-Barbe

Les pompiers ont célébré hier leur banquet traditionnel de la Ste-Barbe, à l'hôtel des Ambassadeurs. L'entrain le plus complet, la cordialité la plus franche régnaient chez ces braves soldats du devoir, et la journée se serait très bien passée si, sur le coup de cinq heures, un incendie des plus inopportuns n'était venu les troubler dans la plus agréable partie de la tâche qui leur incombe, et leur prouver qu'ils doivent lâcher le plaisir pour courir au devoir — ce qu'ils ont fait du reste avec une louable précipitation.

Conseil de guerre

Le conseil permanent de la 17<sup>e</sup> région a jugé, hier, les deux affaires suivantes :

Un jeune soldat du 9<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Agen, Louis Brassat, était poursuivi pour refus d'obéissance. Il s'agissait de l'exécution d'un ordre à lui adressé par le caporal d'ordinaire.

— Epluchez des pommes de terre, avait dit le caporal.

Et le soldat Brassat avait refusé.

Reconnu non-coupable, ce pauvre garçon a été acquitté.

— Dans l'autre affaire, le soldat Adrien Rieupeyroux, du 83<sup>e</sup> de ligne, en détachement à Saint-Gaudens, était en cause pour avoir volé une somme de 7 fr. 50 à un de ses camarades de chambrée.

L'accusé a toujours nié, mais de graves présomptions sont relevées contre lui.

Reconnu coupable, le soldat Rieupeyroux a été condamné à deux ans de prison.

» — Bon ! répliquai-je, que voulez-vous qu'il fasse, votre prince Charles, si, en débouchant dans la plaine, il aperçoit l'étendard de France en train de flotter sur la ville et sur le château de Fribourg ?  
» M. de Créqui sursauta :  
» — L'étendard de France sur Fribourg !  
» — Du diable, poursuivis-je, si cette vue ne leur fait pas rebrousser chemin, à ce duc et à ses bataillons de rencontre !  
» — Le maréchal répéta :  
» — Nos couleurs sur Fribourg rendu ?  
» — Sur Fribourg pris.  
» — Par vous ?  
» — Par moi.  
» — Quoi ! vous espérez...  
» — Je compte et je vous promets qu'après-demain la place nous appartient, — ou que j'aurai cessé de vivre...  
» — Comment ferez-vous ?...  
» — Laissez-moi mon secret, je vous en supplie, monseigneur. Si vous connaissiez ce que mon plan a de bizarre, peut-être voudriez-vous m'empêcher de le mettre à exécution. Or, ce n'est plus l'heure de réfléchir et de douter...  
» — Cependant...  
» — D'ailleurs, je ne diminuerai pas vos forces de beaucoup : je n'ai besoin que de trente hommes de bonne volonté...  
» — Trente hommes !  
» — Je les ai choisis. Ils sont prêts. Une poignée de vaillants garçons qui ont fait d'avance le sacrifice de leur peau...  
» — Vraiment !...  
» — Je les ai pris un peu dans tous les corps

de l'armée, pour ne pas faire de jaloux. Il y a même des chevaliers-légers : mes anciens amis de Saint-Germain, — messieurs de Chamgagnac, de Gacé, d'Escrivaux et d'Héricourt. Tous ont confiance en moi. Ils savent que je prétends réussir ou mourir.  
» — Le maréchal se recueillit un moment. Ensuite, d'un ton grave :  
» — Et moi aussi, j'ai confiance en vous, chevalier, prononça-t-il.  
» — Ainsi, questionnai-je, j'ai mon autorisation ?  
» — Je vous la donne.  
» — Ce papier ?  
» — Le voici.  
» — Il me faut pareillement le mot de passe, afin de pouvoir, dans la nuit de demain, sortir du camp avec mes gens.  
» — Je veillerai à ce qu'il vous soit communiqué.  
» — Enfin, si, après-demain, à la pointe du jour, vous voyez le drapeau français couronner la redoute et le château de Fribourg, je vous demanderai de faire contre la ville une démonstration appuyée par l'artillerie de mon ami Peit-Renaud.  
» — Je dirigerai moi-même cette démonstration : est-ce tout ?  
» — C'est tout, mon général.  
» — Celui-ci me tendit la main.  
» — Je vous laisse donc tout entier à votre mystérieux projet... Mais tenez pour certain que, jusqu'à après-demain matin, je serai bien inquiet et je ne dormirai guère... Surtout à cause de cette obscurité qui plane pour moi sur ce que

vous allez tenter... Toutefois, quelque chose me dit que je vous reverrai...  
» — Merci de l'augure, monseigneur ; car, si vous me revoyez, ce sera dans Fribourg tombé en notre pouvoir.  
» — En ce cas, vous pourrez vous vanter d'avoir tiré d'un grand péril et l'honneur de la France et le mien propre.  
» — Mon général, répondis-je en saluant, c'est un dicton en usage chez les pêcheurs de mon pays, que ce sont parfois les plus petites barques qui sauvent les plus gros navires.  
» — Ma chère femme adorée, si je vous ai mandé, sans omettre un détail, cette conversation avec M. de Créqui, c'est afin que vous vous pénétriez de l'importance de la tâche dont je me suis chargé, et que vous suppliez le ciel de me venir en assistance. Les prières des anges sont agréables à Dieu.  
» Avant tout, n'ayez aucune crainte à mon endroit. A moi aussi, comme au maréchal, quelque chose me crie que je me tirerai sans horions de l'aventure, et que nous nous retrouverons pour être heureux. La Providence ne peut pas nous avoir unis, dans les circonstances que vous savez, pour nous séparer à jamais sur cette terre !  
» Que si, cependant, je succombais à la besogne, je vous adjure, par le culte que je vous ai voué, de rester ferme sous le choc et d'attendre avec patience, — ainsi que je ferai moi-même, s'il survit de nous quelque partie immatérielle, — le moment où nos deux âmes, dégagées des liens d'ici-bas, se rejoindront dans l'éternité.  
» Pour moi, le cas échéant, c'est sans colère,

L'uniforme des gardes champêtres

On annonce que les gardes champêtres vont être dotés d'une tenue uniforme. C'est à partir du 1<sup>er</sup> janvier qu'ils recevront ce nouveau vêtement, qui est assez semblable à celui des gardiens de prison. Le tricorne sera remplacé par le képi à cocarde tricolore, et le baudrier avec plaque disparaîtra pour faire place à une ceinture avec sabre-poignard.

Foire de Cahors

La foire du 2 décembre a été importante sous tous les rapports. Il s'est traité beaucoup d'affaires sur divers marchés.

Bœufs ou vaches amenés, 110 paires environ ; ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 28 à 32 fr. les 50 kilos poids vif.

Les attelages étaient vendus avec une hausse de 10 à 15 fr. par paire sur les derniers marchés.

Les porcs gras, amenés en assez grand nombre, ont été vendus à raison de 40 à 46 fr. les 50 kilos. Il y a hausse sur les porcelets pour l'élevage ; il s'en est vendu un nombre considérable.

Moutons ou brebis amenés, 450 environ. Les gras se sont vendus à raison de 0 fr. 60 à 0 fr. 75 le kilo, selon qualité. Les brebis pour l'élevage ont été livrées avec une hausse de 2 à 3 fr. par tête sur le dernier marché.

Le prix des oies et des canards gras a été de 0 fr. 70 à 0 fr. 80, selon qualité.

Blé en vente : 250 hectolitres ; prix moyen, 18 fr. 85 l'hectolitre.

Mais ; 350 hectolitres ; prix moyen, 12 fr. 80 l'hectolitre.

Noix en vente ; 150 cartes environ. Elles se sont vendues à raison de 8 fr. 50 à 9 fr. les 80 litres.

La place du marché a été bien approvisionnée en denrées de toute sorte. Les volailles apportées en grand nombre, ont été vendues au prix de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 la livre.

Les truffes se sont vendues de 5 fr. 75 à 6 fr. 25 la livre, et les œufs, de 1 fr. à 1 fr. 10 la douzaine.

Deux porte-monnaie, renfermant l'un 130 francs en or et l'autre 88 francs, ont été volés ou perdus.

Un vol de 60,000 francs

La compagnie des chemins de fer d'Orléans vient d'être victime d'un vol considérable, commis avec une audace inouïe.

Un fourgon de la compagnie transportait, lundi dans la soirée, des plis chargés, représentant au moins 1,200,000 fr. en valeurs déclarées, lorsque, arrivés devant le Crédit Lyonnais, les deux conducteurs de la voiture s'aperçurent que plusieurs liasses de titres, d'une valeur environ de 60,000 fr., avaient été soustraites. Ce vol avait dû être commis pendant le trajet de la gare d'Orléans au boulevard des Italiens. M. Goron, chef du service de la sûreté, chargé de l'enquête de cette affaire, a délégué l'inspecteur principal Jaume, pour retrouver l'auteur de cet audacieux vol.

Interrogé, le conducteur de la voiture a déclaré que, pendant que son collègue livrait des plis au Crédit lyonnais, il s'était absenté une minute de la voiture pour satisfaire un besoin urgent. Les plis volés étaient destinés à la Société générale.

L'enquête continue.

sinon sans regret, que je tomberais, frappé en face, pour la gloire de mon général, de mon prince et de mon drapeau. Et la dernière image qui apparaîtrait à mes yeux, avant que ceux-ci se fermassent, ce serait votre doux visage. Et le dernier mot que prononceraient mes lèvres, en exhalant leur dernier souffle, ce serait votre nom cher !

» Mais foin de ces idées funèbres ! Je reviendrai, en vérité. Je le veux, cela sera, je l'ai mis dans ma tête. Or, quand une fois un Breton s'est logé une volonté sous le crâne, tous les Satans, tous les Belzébuth, tous les Asteroth de l'enfer ne seraient pas assez forts pour la faire déguerpir !...  
» Ma belle Aurore, j'ai employé à vous écrire cette longue lettre les trois quarts de cette journée... Le courrier de France va partir... Il faut que je vous quitte...  
» Voici le soir, d'ailleurs, — et mes compagnons vont se réunir pour l'expédition projetée.  
» Encore une fois, au revoir, mon espoir, mon âme, ma vie !  
» Vous entendez : je dis au revoir.  
» On vous avait donné à moi, sans que j'en fusse rien fait de grand et d'héroïque pour obtenir un pareil trésor. Je vais le mériter. Priez !  
» — Qu'il est brave ! s'écria Françoise d'Aubigné.  
» — Et comme il m'aime ! ajouta Aurore.

(A suivre).

VITICULTURE

Le Vignoble

de l'Orphelinat d'Arnis, près Cahors (Lot).

MOYENS PRATIQUES

POUR RECONSTITUER UNE VIGNE PHYLLOXÉRÉE  
Par le directeur de l'Établissement.

AVANT-PROPOS

Réduit à l'obligation d'utiliser un repos forcé, à notre maison provinciale de Clermont-Ferrand, je me rappelai la demande qui m'avait été souvent renouvelée par un certain nombre de nos amis et bienfaiteurs.

Ces Messieurs, témoins de nos bons résultats, m'avaient dit à plusieurs reprises : « Mais pourquoi ne nous feriez-vous pas une petite relation de vos travaux à l'Orphelinat ? Nous pourrions ainsi profiter de vos expériences et en faire bénéficier nos amis. »

Sous cette impression de circonstance, j'écrivis de mon mieux ces quelques lignes. Je me suis surtout attaché à faire de la viticulture et non de la littérature. J'ai écrit en agriculteur et en vigneron, pour des agriculteurs et des vignerons. J'ai laissé de côté les longues énumérations et les descriptions scientifiques pour en venir directement à la pratique, ne consultant guère que le souvenir de nos expériences. J'ai raconté très simplement ce que nous faisons à l'Orphelinat, ce qui existe et peut être vu.

J'ai parlé successivement : du vignoble d'Arnis, de nos plantations de vignes à la charrue, de leurs façons ; de nos vignes américaines ; des producteurs directs ; des porte-greffes ; du greffage ; de la pépinière ; du système Laborier ; du système Champenois ; du traitement des maladies de la feuille ; des engrais ; de diverses cultures ; de divers élevages, et, en terminant, j'ai dit un mot du jardin.

A ceux qui, à l'avenir, me demanderont quelle formation nous donnons aux enfants qui nous sont confiés, je leur dirai : « Lisez notre opuscule ; venez voir nos travaux. »

§ I. — LE VIGNOBLE D'ARNIS

Le vignoble de l'Orphelinat d'Arnis, situé à cinq kilomètres au sud de Cahors, occupe les versants de l'est et de l'ouest de l'un des nombreux mamelons qui environnent cette ville.

Le terrain de ce vignoble, comme celui de la plupart des coteaux du Lot, est surtout pierreux, calcaire et sec. Sa couleur rougeâtre, à certains endroits, indique qu'il est également ferrugineux. Il y a aussi un peu de cillice et d'argile. Il réunit, en un mot, toutes les conditions d'un excellent vignoble de coteau. Le vin de ce cru a toujours été un vin de choix, aussi renommé par sa couleur et sa limpidité que par sa force et son arôme : c'était le bon vin de Cahors.

En quelques années, ce vignoble, comme tous ceux du Midi, et aujourd'hui ceux de presque toute la France, a été complètement détruit par le phylloxéra. Toutes les souches, sans exception, furent arrachées et le terrain remis à la culture des céréales.

En 1880, lorsque les frères de St-Gabriel furent chargés de la direction de cet établissement presque en décadence, la plus grande partie des vignes était déjà abandonnée à la pâture du troupeau ; le reste ne tarda pas à succomber ; ce fut l'affaire de deux ans. Tout était à refaire.

Avant de rien entreprendre au sujet de la reconstitution de la vigne, nous résolûmes de bien travailler le terrain : il fut défoncé, remué, tourné en tous sens et soumis à un bon assolement de cultures améliorantes. Nous y semâmes surtout beaucoup de sainfoin ou esparcette.

Nous ne tardâmes pas à obtenir un bon résultat : les récoltes devinrent de plus en plus belles et abondantes ; nous eûmes même des produits, en plantes fourragères, qui dépassèrent nos espérances ; mais nous comprîmes promptement que, comme ressources, la culture des céréales sur ce coteau ne nous donnerait jamais de gros revenus.

Nous tournâmes donc nos regards du côté de la vigne, la richesse et la prospérité d'autrefois.

A cette époque de ruine et d'anéantissement, personne, dans nos contrées, ne voulait croire à la possibilité d'une reconstitution de vigne par le moyen des plants américains et encore moins par celui des plants français.

Les plants exotiques, du reste, n'étaient encore guère connus que par leur prix exorbitant annoncé avec éclat sur les prospectus du jour. Ce n'était pas le cas de prendre une décision sérieuse sur ce point.

Peu à peu, cependant, quelques proprié-

res, moins timides que les autres, hasardèrent de petites expériences. Ils se procurèrent de ces plants américains et s'empressèrent de les faire raciner soit en place, soit en pépinière. Jusque-là, ils obtenaient encore certaines réussites. Mais, quand il s'agissait de greffer ces plants, ce n'était plus qu'échecs sur échecs ; impossible d'obtenir des soudures régulières.

Sur ces entrefaites, on nous fit une offre qui, au dire de nos bienveillants intermédiaires, devait être presque gratuite en ne payant les boutures américaines que quatre-vingt-cinq francs le mille.

Nous acceptâmes cette proposition les yeux fermés, en répondant à nos amis : « Envoyez-nous ce que vous voudrez, nous n'y entendons rien. »

On nous adressa deux mille boutures de Riparia et Jacquez. Nous les plantâmes de notre mieux, dans de grands trous et avec d'excellent terreau, mais à l'endroit le plus sec de la propriété pour ne pas perdre nos bonnes terres à blé. Nous voulions aussi avoir une bonne garantie de la rusticité de ces plants et nous assûrâmes s'ils pourraient réussir sur toute la propriété.

La reprise de ces boutures donna un certain résultat. Dès la première année, nous avions des pousses merveilleuses. Seulement il fallut greffer, et, comme je le disais à l'instant, ce fut pitoyable : sur quatre cents greffes, il n'y eut que quinze bonnes soudures.

C'en était fait des plants américains à Arnis, si, juste à ce moment, le hasard des circonstances ne m'eût fait appeler dans le Midi.

A trois reprises différentes, dans un assez bref délai, je dus faire ce voyage. On peut supposer si je profitai de ces bonnes aubaines pour me renseigner sur les questions viticoles alors si en vogue dans les régions méridionales.

D'un autre côté, à la même époque, je pus également me rendre en Bourgogne auprès du bon et regretté M. Laborier, inventeur d'un système de reconstitution et de régénération de la vigne par le moyen des plants français.

Ce fut alors seulement, après avoir constaté de visu des résultats surprenants, que je résolus d'entreprendre sérieusement la bonne et prompte reconstitution de notre vignoble, en suivant surtout les exemples des vignerons du Midi que j'avais vus à l'œuvre.

A l'heure actuelle, nous avons déjà quinze hectares de vignes reconstituées. Les premiers plantations nous donnent du raisin depuis plusieurs années ; mais la récolte de 1889 vient de produire un résultat encore plus encourageant. Nous n'avons qu'un regret, celui de n'avoir pas étudié plus tôt cette importante question de la reconstitution des vignes. Nous sommes au moins résolus de ne pas en rester là, mais bien d'agrandir nos plantations dans la mesure de nos forces et surtout de nos ressources. Nous avons encore trente à quarante hectares de terre à replanter ; nous soupçons après le jour où il nous sera donné de contempler cette importante entreprise terminée. Tel est, au point de vue matériel, le but final de nos travaux et de nos expériences.

(A suivre).

Société de pisciculture.

Conformément à l'article 12 de leurs statuts, les membres de la société de pisciculture du Lot, se réuniront en assemblée générale, samedi 7 décembre, à 8 heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-ville.

Tous les membres de la société sont priés de vouloir bien assister à cette réunion, une des plus importantes de l'année.

FAITS DIVERS

Connaissances utiles

Un bon conseil à nos lecteurs : Un moyen d'empêcher les lampes de fumer est de tremper les mèches dans du vinaigre fort et les faire bien sécher avant de s'en servir. On sera tout étonné de voir quelle flamme claire et brillante on obtient par ce procédé si simple.

Champignons vénéneux

On signale encore un empoisonnement par les champignons. C'est à Moissac que la famille Salomon, tailleur, a ressenti les atteintes d'une intoxication à la suite d'un repas composé de champignons achetés à une paysanne.

Les soins du médecin appelé en toute hâte ont déterminé des vomissements et amené une amélioration dans l'état des malades qui sont aujourd'hui hors de danger.

Un drame conjugal

On mande de Boziers :

M. Galibert, juge au tribunal civil, ayant été surpris par M. de Caune, en compagnie de Mme de Caune, le mari outragé a tiré un coup de revolver sur le juge, M. Galibert. La blessure de ce dernier n'inspira pas tout d'abord d'inquiétude, et M. de Caune s'étant dénoncé ensuite lui-même comme coupable d'homicide par imprudence, on crut que tout allait se terminer sans bruit.

Mais aujourd'hui, on ne sait trop comment cette affaire se terminera. La position des deux auteurs du drame devient de plus en plus difficile. L'état de M. Galibert empire tous les jours. Les docteurs appelés auprès du malade ne peuvent s'entendre. Trois d'entre eux estimaient qu'il fallait extraire la balle. D'après l'avis du quatrième, la balle aurait pris une direction autre que celle indiquée par les premiers médecins.

Le chef-armurier du 17<sup>e</sup> de ligne a été requis pour donner son appréciation sur le chemin parcouru par le projectile. On craint que la balle n'ait atteint le rocher et qu'une méningite se produise. A certains moments, des ecchymoses se produisent, le sang coule par les oreilles et la bouche. Le blessé n'a pu être transporté à son domicile. Il est toujours chez M. de Caune.

Le juge d'instruction poursuit son enquête. M. de Caune est poursuivi pour tentative de meurtre. Il aura à répondre de ce chef devant les assises de l'Hérault, et, d'après la loi, ne pourra être mis en prison que cinq jours avant la session. M. Montes, juge d'instruction a entendu plusieurs témoins, qui affirment avoir vu M. de Caune poursuivant M. Galibert sur le balcon, et que ce dernier lui criait : « Ne me tue pas ! Ne me tue pas ! » M. Nollier, curé de la Madeleine, a été entendu par le juge d'instruction, mais sa déposition, qui aurait pu être importante, a perdu de son effet, M. Nollier se retranchant derrière le secret professionnel. C'est une rude besogne pour tout le monde.

M. Galibert était entré dans la magistrature après les démissions qui ont suivi les décrets du 29 mars ; il a trente ans. M. de Caune a quarante ans et sa femme trente. Elle est mère de cinq enfants. Cette malheureuse est très abattue. Une balle de revolver lui a emporté un doigt. Le juge d'instruction a pris comme pièces à conviction le chapeau de M. Galibert, son pardessus, brûlé un peu sur l'épau, ce qui indique que M. de Caune a tiré sur lui à bout portant, une chemise tachée de sang et un pantoufle qui se trouvait sur le balcon.

Bibliographie

LA GRANDE REVUE, paraît deux fois par mois, les 10 et 25. Abonnements : Eranger, 35 fr. ; France, 30 fr. — Sommaire du numéro du 25 novembre 1889 : Le théâtre à l'Exposition : Armand Silvestre. — Hélène, Roman (Suite) : Alphonse Karr. — Les Mystères des îles de la Manche : Robinet de Cléry. — Pausse route, Roman (Suite) : Marie-Anne de Bovet. — Questions militaires (l'avenir de la Cavalerie : Un soldat. — Le Cid du romancero espagnol : X de Villarceaux. — Madame Erard : Alphonse Karr. — L'été de la Saint-Martin : Edgy. — Esquisses présidentielles : Octave de Paris. — Les 40 candidats à un des 40 fauteuils : Erasme. — Ombres contemporaines (Jules Barbey d'Aurevilly) : Comtesse de Molènes. — Musique Russe (Mili Balakirew) : William Ritter. — Chronique politique : Un nouveau député. — Histoire au jour le jour : Alcède. — Carnet parisien : Baronne de Sphère. — Bulletin financier : G. Ménard. — Nouvelle prime gratuite offerte aux abonnés de la Grande Revue : Une magnifique gravure d'après Vanloo : La toilette de Vénus. — Envoi franco d'un numéro spécimen contre 45 c. en timbres-poste.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 887<sup>e</sup> livraison (30 novembre 1889). Texte : Mon oncle d'Amérique, par Mme C. Colomb. — Sur la côte bretonne, par Louis Rousselet. — La pêche miraculeuse, par Henri Géral. — Un soldat modèle, par E. Duhouset. — L'Oklahoma, par X\*\*\*. — Cinq semaines sous la neige, par Henri Fayel. — Illustrations de : Myrbach, Weber, Sahib, etc.

Bureaux à la librairie Hachette et Co, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

LE TOUR DU MONDE, nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 1508<sup>e</sup> livraison (30 novembre 1889). — Deux campagnes au Soudan français, par le lieutenant-colonel Gallieni, de l'infanterie de marine. — 1886-1887, 1887-1888. Texte et dessins inédits. — Douze gravures de Riou et Thiriat.

Bureaux à la librairie Hachette et Co, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE. On sait que la famille Carnot est une des plus anciennes et des plus célèbres de la Bourgogne, a produit une foule d'hommes remarquables. Cinq d'entre eux se sont particulièrement distingués. On trouvera leurs biographies dans la 210<sup>e</sup> livraison de la Grande Encyclopédie. Nous

signalons tout spécialement celle du Grand Carnot, rédigée par M. Etienne Charavay qui a eu à sa disposition une foule de documents inédits et les archives de la famille Carnot. — Une livraison spécimen est envoyée contre 1 franc en timbres-poste.  
H. Lamirault et Co, 16, rue de Rennes, Paris.

LA NATURE. — Sommaire du 30 octobre 1889. — Le pont de Forth : X..., ingénieur. — Les blindages pour cuirassement des navires : L. B. — La science au théâtre : G. Mareschal. — L'Institut Pasteur. — Exposition universelle de 1889, souvenirs rétrospectifs : Gaston Tissandier. — Les diamants à l'Exposition de 1889. — L'origine du pétrole. — Nouveaux compteurs électriques : E. H. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 25 novembre 1889 : Stanislas Meunier. — Le Musée Guimet : V. Dagan. — Supplément : Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. Bureaux à la librairie G. Masson, 120, boulevard St-Germain, Paris.

Certaines personnes se plaignent de ne pas toujours trouver du *Sirope de Regnaud* chez leurs pharmaciens. Nous pensons qu'il suffit d'insister un peu pour faire cesser cette négligence. Tout pharmacien soucieux de ses intérêts et de ceux du client, ne peut manquer de s'approvisionner et de se réassortir de cet excellent médicament pectoral, préparé, 19, RUE JACOB, PARIS, MAISON FRÈRE.

Ce n'est pas un poisson d'avril !

Etais-le-Sauvin (Yonne), le 1<sup>er</sup> avril 1889. — Ma femme souffrait continuellement de maux d'estomac et de manque d'appétit ; depuis qu'elle a pris une boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50 elle ne souffre plus, elle digère bien et elle a bon appétit ; elle n'a pas même eu besoin de toute la boîte.

(Sig. lég.)

HIP. MILLOT.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

BOURSE. — Cours du 4 décembre 1889.

3 0/0	87 80
3 0/0 amortissable (nouveau)	91 50
4 1/2 0/0 1883	105 45
Actions Orléans	1,360 00
Actions Lyon	1,337 50
Action Panama	65 00
Obligations Orléans 3 0/0	424 50
Obligations Lombardes	315 00
Obligations Saragosse	374 25
Emprunt Russe 4 0/0 1889	95 00

BULLETIN FINANCIER

du 4 décembre 1889.

Voici la liquidation terminée et nos rentes un instant faibles influencées par la tension des reports, font preuve aujourd'hui d'une remarquable fermeté. Tout fait donc bien augurer du mois. Les affaires ne sont pas très actives mais il ne faut pas oublier qu'il en est ainsi le lendemain de chaque liquidation. Le 3 0/0 finit à 87.80 en hausse sur hier de 0.10.

La tenue des valeurs de crédit est toujours satisfaisante. Le Foncier à 1,328.75 conserve son avance. La Banque de Paris est à 807. La Banque d'Escompte à 526.25 et le Crédit Lyonnais à 691 fr. 25.

L'extérieure Espagnole est très visée en ce moment. Il est à désirer que la crise ministérielle se dénoue le plus rapidement possible. Chaque jour en effet amène une nouvelle baisse elle reste à 72, 5/8.

L'italien est soutenu à 95.05. Effet de l'approche du coupon. Les fonds Russes sont toujours en faveur. Le 4 0/0 Turc est à 17,70, on laisse les cours se consolider.

Le Suez dont les recettes sont moins bonnes est lourd à 2,305. En résumé tendance ferme.

CH. FAY, Inventeur
9, Rue de la Paix, PARIS
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

VELOUTINE

CH. FAY, Inventeur
9, Rue de la Paix, PARIS
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS. Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau. Adhérente et invisible, elle donne au Teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles. EXIGER la MARQUE de FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

Chemin de fer d'Orléans

Table of train schedules for the Chemin de fer d'Orléans, listing routes between Cahors, Libos, Montauban, Capdenac, and Toulouse.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau. DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc. des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX.

Le MONITEUR de la MODE. PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS. Constatant le succès toujours croissant du Moniteur de la Mode est la meilleure preuve que l'on puisse donner de la supériorité de cette publication placée, sans conteste aujourd'hui, à la tête des journaux du même genre.

L'ATLAS NATIONAL. Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de géographie, membre du conseil de la Société de géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc. NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTINANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES.

CAUSERIES AGRICOLES L'ÉLEVAGE DES BÊTES À LAINE. DES CAUSSES DU LOT. PAR J. MEULET. Institutrice publiée à Cahors (Lot). EN VENTE: Chez tous les Libraires et à l'Imprimerie Layton. Prix: 20 centimes.

PÉPINIÈRE de Vignes Américaines et Franco-Américaines. Rue de l'Abattoir, à CAHORS (Lot). ENTRÉE LIBRE TOUS LES JOURS. En cas d'absence de l'employé, prière de s'adresser à M. ALAZARD Louis, 12, rue du Four Ste-Barbe. LE CATALOGUE ET PRIX-COURANT SERA ADRESSÉ FRANCO SUR DEMANDE.

6 MILLIONS DISPONIBLES POUR PLACEMENTS. Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX. Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nuz-Propriétés, Usufruits. Avances avant Formalités, Discretion. - LACOMBE & CORNET, 13, rue Lafayette, PARIS.

Vignes américaines. Grande quantité de Boutures, de Racines et de plants greffés soudés, à des prix très réduits. ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE. S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE: M. Victor COMBES. Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal. A Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

Etablissement Hydrothérapique. DES ALLÉES FÉNELON, N° 6. Le Public est prévenu que M<sup>me</sup> Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES. Ayant obtenu le Grand MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878. FOURGEAUD & LACOSTE. Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIQUEUX. Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les bourgeois de Sapa forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE. On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

LE TÉLÉGRAPHE. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN. Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux. Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande. On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron. Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE. INVENTAIRE RAISONNÉ. Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle. SOUS LA DIRECTION DE MM. Berchot, sénateur, membre de l'Institut; Hortwig, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des Langues orientales; F. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de Médecine de Paris; G. Lanson, professeur à l'École des Hautes Études; H. Leconte, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Merlon, professeur à l'École des Hautes Études; E. Muntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Wauter, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE. Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande. La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° contenant de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires. Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr. Chaque livraison Payable à raison de 10 francs par mois. Chaque volume broché 25 francs. 1 franc.

EXPOSITION CAHORS 1881. B. DOUCÈDE. Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

MODES DE PARIS. M<sup>me</sup> DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons. 3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.